

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CINQ CENT QUARANTE-TROISIÈME (543^e) RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 28 AVRIL 2026 À LA SALLE H7-1190 ET PAR VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION CAD-13790

Renouvellement de Yan Boucher et
André Pichette à titre de codirecteurs du
Centre de recherche sur la boréale
(CREB)

- ATTENDU** le Règlement général 1 de l'Université du Québec « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche»;
- ATTENDU** le Règlement relatif à la recherche, à la création et à l'innovation;
- ATTENDU** la Politique relative à l'organisation de la recherche et de la création;
- ATTENDU** la Procédure relative à la nomination ou au renouvellement d'une personne responsable d'une unité de recherche ou de recherche-crédation;
- ATTENDU** la résolution CAD-9501 du conseil d'administration relative à la création du Centre de recherche sur la boréale (CREB);
- ATTENDU** la résolution CAD-12965 du conseil d'administration relative au renouvellement de l'accréditation du Centre de recherche sur la boréale (CREB);
- ATTENDU** la résolution CERC-9162 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative au renouvellement de Yan Boucher et André Pichette à titre de codirecteurs du Centre de recherche sur la boréale (CREB);
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à la recherche, à la création et à l'innovation;

Sur proposition de Vincent Morin, appuyée par Chantale de Sa, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- DE** nommer le professeur Yan Boucher à titre de codirecteur du Centre de recherche sur la boréale (CREB) pour un mandat de trois (3) ans du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2029;
- DE** nommer le professeur André Pichette à titre de codirecteur du Centre de recherche sur la boréale (CREB) pour un mandat de trois (3) ans du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2029.

La secrétaire générale,

Nathalie Gagnon

Signé avec ConsignO Cloud (01/05/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Me Nathalie Gagnon